



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 7 décembre 2020**

Membres en exercice : 22
Présents : 19
Procurations : 0
Nombre de votants : 19
Votes pour : 19
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
18/11/2020

Délibération n° C 2020- 41

Evolution des ressources et charges prévisibles pour l'exercice 2021

L'an deux mille vingt, le sept décembre, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur David PHILOT Préfet du Jura.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Danielle BRULEBOIS, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Christine RIOTTE ; Messieurs Gilbert BLONDEAU, Claude BORCARD, Cyrille BRERO, Christian BUCHOT, Franck DAVID, Jean FRANCHI, Jean-François GAILLARD, Jean-Charles GROSDIDIER, Christian LAGALICE, Stéphane LAMBERGER, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Clément PERNOT.

Suppléants : Messieurs Gérard BONNET, Jean-Luc LEGRAND.

Excusés : Mesdames Sandrine MARION, Hélène PELISSARD, Chantal TORCK, Céline TROSSAT, Françoise VESPA ; Messieurs Jean-François DEMARCHI, Jean-Pascal FICHERE, Laurent PETIT.

Secrétaire de séance : Monsieur Claude BORCARD.

Membres de droit à voix consultative

Madame la Médecin Hors-classe Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET, Jean-Luc LAVIER.

Membres élus à voix consultative

Madame Nadia WAUQUIER ; Messieurs le Capitaine Yannick RUPANI, le Lieutenant Benoit GAILLARD, le Sergent-Chef Franck TOUILLIER, l'Adjudant-chef Emmanuel VUILLERMOZ.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département); Messieurs Jean-François BAUVOIS (Directeur de Cabinet du Préfet), Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Didier EISENBARTH (Directeur Départemental Adjoint), le Commandant Philippe MOUREAU (Chef du Groupement des Ressources Techniques), le Commandant Sylvain RICHARD (Chef du Groupement Ressources Humaines et Formation), le Capitaine Frédéric TISSERANT (Chef du Groupement Opérationnel).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2007 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 61 des SDIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-42 du 11 décembre 2019 sur l'évolution des ressources et charges prévisibles pour l'exercice 2020 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-03 du 28 janvier 2020 relative au Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2020 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-16 du 12 mars 2020 relative à l'approbation du Compte Administratif de l'exercice 2019 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-17 du 12 mars 2020 relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2019 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-20 du 12 mars 2020 relative au Budget Primitif de l'exercice 2020 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-26 du 26 juin 2020 relative au Budget Supplémentaire de l'exercice 2020 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-32 du 13 novembre 2020 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-34 du 13 novembre 2020 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-37 du 13 novembre 2020 relative à la Décision Modification n° 2 de l'exercice 2020 et information sur les opérations de dépenses imprévues ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 2 décembre 2020 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

Le SDIS, comme les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants, est soumis à une préparation budgétaire intégrant une phase de débat d'orientations budgétaires (DOB) puis un vote du budget primitif annuel.

Conformément à l'article L.1424-35 du CGCT, le SDIS a par ailleurs l'obligation de conduire une démarche permettant à ses principaux financeurs (Département, EPCI compétents et Communes) d'inscrire, dans leur propre budget, les crédits nécessaires à son financement.

Dans ce cadre, le SDIS doit adopter deux délibérations :

- une première portant sur l'évolution de ses ressources et de ses charges prévisibles qui est transmise au Département avant le vote de sa contribution,
- une seconde fixant les montants prévisionnels des contributions des EPCI compétents et des Communes, devant être notifiés avant le 1er janvier de l'exercice concerné.

Le présent rapport traite de l'évolution des ressources et des charges prévisibles des sections de fonctionnement et d'investissement du SDIS du Jura pour l'exercice 2021. Le DOB, puis le BP permettront de prendre en compte les résultats 2020, d'affiner les hypothèses, les choix et de proposer les inscriptions finales.

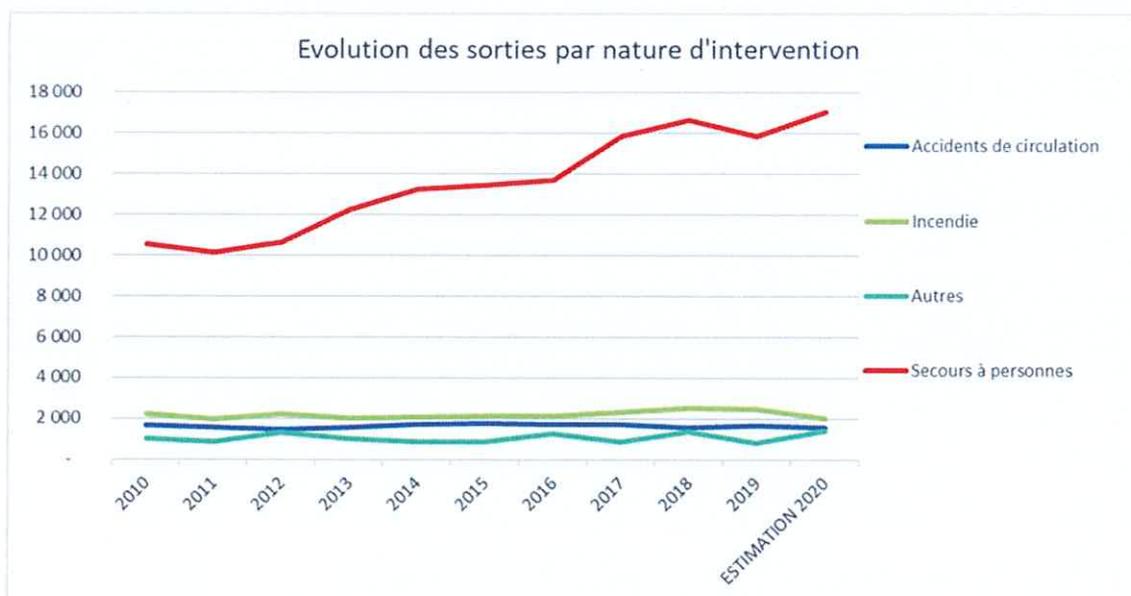
Préambule

La préparation budgétaire 2021 s'inscrit dans un contexte opérationnel, sanitaire, économique et politique encore plus difficile.

Après plusieurs années de hausse continue des sorties de secours (en 2018 : + 1374 sorties de secours, soit + 6,62%), conséquence notamment des indisponibilités de transporteurs sanitaires privés (ITSP), de l'appui au SMUR et de la réorganisation hospitalière, il y a eu en 2019 une baisse de l'activité opérationnelle globale (- 1352 sorties de secours, soit - 6,11%) qui peut s'expliquer par l'absence d'évènements climatiques significatifs et une diminution des ITSP.

En 2020, l'activité opérationnelle augmente : projection de + 1 266 sorties de secours, soit + 6,09%. Il faut noter par rapport à 2019, en missions partagées urgences pré-hospitalières, une hausse sensible des ITSP : + 960 interventions (+ 40,7 %) et des urgences SAMU : + 409 interventions (+19 %).

Le SDIS reste cependant confronté à une tension opérationnelle entre la charge et la ressource. Cette tension est accentuée la journée et la situation est devenue très inquiétante. Cette charge opérationnelle, dans son volet de permanence de soins, éloigne le SDIS de son cœur de métier : l'urgence. C'est une activité subie et en augmentation avec une part importante de transport et un temps aux urgences qui obèrent la disponibilité opérationnelle. Le SDIS est devenu en quelques années la variable d'ajustement des politiques de santé et de permanence de soins. Les impacts de cette nouvelle réalité opérationnelle sont importants : sur la qualité du service, sur l'humain, sur les missions fonctionnelles, sur le risque juridique et sur les finances. 2021 permettra-t-il d'enclencher des améliorations ?



ANNÉE	SORTIES DE SECOURS				
	Accidents de circulation	Incendie	Autres	Secours à personnes	Total
2010	1 663	2 197	989	10 524	15 373
2011	1 579	1 981	879	10 126	14 565
2012	1 451	2 237	1 302	10 658	15 648
2013	1 564	2 002	1 004	12 247	16 817
2014	1 733	2 074	840	13 232	17 879
2015	1 758	2 104	852	13 424	18 138
2016	1 709	2 119	1 276	13 711	18 815
2017	1 737	2 306	886	15 830	20 759
2018	1 576	2 521	1 375	16 661	22 133
2019	1 659	2 467	836	15 819	20 781
ESTIMATION 2020	1 556	2 040	1 396	17 055	22 047

Toutefois, le SDIS a fait face avec courage, sur tous les plans, y compris financier, malgré les difficultés.

Nos financeurs institutionnels (Département, EPCI, communes) sont dans une situation économique et budgétaire délicate compte tenu du niveau de ressources dont ils bénéficient de l'Etat et des charges transférées.

La menace liée à la directive européenne sur le temps de travail conduisant à considérer le SPV comme un travailleur pourrait changer la donne pour les SDIS dans les années à venir si elle donnait lieu à une jurisprudence européenne applicable à nos sapeurs-pompiers.

En application du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR), dont une nouvelle version est attendue pour la fin de l'exercice 2021, et du Règlement opérationnel, le SDIS s'engage à atteindre ses objectifs opérationnels tout en poursuivant les efforts de maîtrise budgétaire entrepris depuis plusieurs années.

Les enseignements de la mission d'inspection-évaluation de décembre 2018 sont à prendre en compte ; ainsi la pluri-annualité sur les infrastructures et les véhicules se poursuit ; la pluri-annualité en matière de ressources humaines demeure un objectif à atteindre.

Il s'y ajoute la perspective d'établir une nouvelle convention triennale avec le Département, conformément à l'article L 1424-35 du CGCT. Compte tenu du travail en cours avec la mission d'aide et de contrôle de gestion du Département, cette convention porterait sur les exercices 2022, 2023, 2024 et pourrait inscrire les relations financières entre les deux institutions dans une réelle pluri-annualité.

Par conséquent l'exercice 2021 sera un exercice de transition.

Dans ce contexte, la préparation budgétaire 2021 s'appuierait sur :

- une évolution sensible de la contribution du Département,
- une évolution du montant global des contributions des EPCI et des Communes selon le plafond autorisé,
- des recettes liées aux produits de services qui n'évoluent pas,
- une très légère hausse des charges à caractère général, malgré les efforts de gestion continus conséquents ayant été et étant réalisés par les services,
- une augmentation de la masse salariale mesurée liée au GVT, PPCR, avancements de grade,
- la volonté d'affecter des SPP sur les postes créés précédemment non encore pourvus, notamment pour favoriser la complémentarité SPP-SPV,
- une baisse conséquente des dépenses d'investissement, liée à l'achèvement des constructions des CIS de LONS-LE-SAUNIER, de RANCHOT JURA NORD ainsi que de la nouvelle plateforme logistique départementale ; la construction des CIS du PLATEAU DE NOZEROY et du LIZON, opérations lancées en 2019 s'achèvera ; la poursuite des opérations de construction des CIS de LORETTE et SAINT-AUBIN va s'opérer ; la perspective de construction d'une caserne à CRANÇOT (commune de HAUTEROCHE) devrait se concrétiser,
- la poursuite de l'effort de renouvellement du parc de véhicules d'incendie et de secours.

La prévision budgétaire présentée dans ce rapport n'intègre pas la prise en compte des soldes d'exécution des crédits votés en 2020 en fonctionnement et en investissement, constatés uniquement à la clôture de l'exercice, ni la prise en compte des reports 2020 en dépenses et recettes. Par conséquent, le financement des sections devra être révisé préalablement au Débat d'Orientation Budgétaire pour intégration de ces éléments au Budget Primitif 2021, ainsi que les ultimes arbitrages.

I - Les ressources prévisibles

Les recettes de fonctionnement

	CA 2018	CA 2019	BP 2020	*PREVISION BP 2021	Evolution / BP 2020	
					%	montant
Contribution du Département	7 629 548	7 629 548	7 729 548	8 029 548	3,88%	300 000
Contributions des EPCI et des Communes	8 849 373	8 849 373	8 849 373	8 982 114	1,50%	132 741
Produits des services	878 389	772 100	952 100	837 600	-12,03%	-114 500
Autres ressources de fonctionnement	258 352	368 509	301 190	350 357	16,32%	49 167
TOTAL des RECETTES DE FONCTIONNEMENT	17 615 662	17 619 530	17 832 211	18 199 619	2,06%	367 408
opérations d'ordre (neutralisation)		439 961	688 655	690 000	0,20%	1 345
* TOTAL DES OPERATIONS FONCTIONNEMENT	17 615 662	18 059 491	18 520 866	18 889 619	1,99%	368 753

* sans reprise de l'excédent cumulé

Les recettes réelles de fonctionnement, qui atteindraient 18 199 619 € en 2021, augmenteraient de 2,06 % par rapport au BP 2020. Ceci est lié essentiellement à l'augmentation des contributions du Département, des EPCI et des communes (+ 432 741 €) et d'autres ressources (+49 167 €).

Les contributions

Les contributions du Département, des EPCI et des communes constituent entre 93 et 94% des ressources annuelles de fonctionnement du SDIS.

Le montant global de la contribution des EPCI et communes au budget de fonctionnement s'établirait à 8 982 114 €, en augmentation pour la première fois depuis 2011 de 132 741 € (+1,5%).

La contribution du Département augmenterait de 300 000 € pour atteindre 8 029 548 €.

Ainsi les parts des contributions EPCI et communes / Département seraient respectivement de 52,80% (53,38 % en 2020) et de 47,20% (46,62 % en 2020).

Les produits des services

Les recettes devraient diminuer en 2021 pour s'établir à 837 600 € contre 952 100 € en 2020. Cette diminution est due essentiellement de la fin de la mise à disposition de l'ENSOSP de Thibaut NIDERLENDER désormais Directeur Départemental Adjoint dans le HAUT-RHIN.

Les autres ressources

Elles correspondraient à :

- des remboursements en annuités versés par un certain nombre de communes dans le cadre de la construction de casernes (112 788 €),
- des remboursements d'intérêts, versés par le Département pour des emprunts SDIS concernant les constructions de CIS auquel le Département a apporté sa participation (115 369 €),
- des atténuations et des remboursements de charges (33 000 €),
- des produits exceptionnels (75 000 €) tels que des indemnités d'assurances et de la vente de petit matériel,
- des produits divers de gestion (3 000 €),
- du FCTVA (10 000 €).

Les nouvelles ressources en fonctionnement du côté santé demeurent aléatoires et sont toujours en cours de négociation.

Il est envisagé de recourir à la neutralisation des amortissements immobiliers compte tenu des charges de fonctionnement de 2021 et de la diminution des dépenses d'investissement. La prévision de 690 000 € correspondrait quasiment au maximum possible.

Recette de fonctionnement et dépense d'investissement, la neutralisation des amortissements des opérations immobilières permet d'atténuer l'impact de la dotation sur la section de fonctionnement.

Le résultat cumulé de fonctionnement à l'issue de l'exercice 2020, pourrait se situer entre 300 000 et 400 000 €, proche de celui de fin 2019. Il devra, comme depuis de nombreuses années, être repris avec anticipation au BP pour pouvoir équilibrer la section, malgré la maîtrise des dépenses conjuguée à la hausse prévisible des ressources institutionnelles. Il conviendra toutefois de déterminer à quelle hauteur la neutralisation effective sera nécessaire en 2020 puis en 2021, en fonction des besoins à couvrir sur chaque section.

Pour l'instant la difficulté d'équilibrer la section de fonctionnement reste importante, même en affectant en totalité le résultat net 2020 (exercice cumulé avec les exercices précédents), et en prévoyant une neutralisation quasi complète des amortissements immobiliers.

Les recettes d'investissement

	CA 2018	CA 2019	BP 2020	PREVISION BP 2021	Evolution /BP 2020	
					%	montant
Dotations, fonds divers et réserves	611 134	818 125	1 200 000	1 250 000	4,17%	50 000
Subventions d'investissement	1 544 115	2 291 199	1 672 278	1 349 010	-19,33%	-323 268
Emprunts	-	1 900 000	2 795 896	2 802 469	0,24%	6 573
Autres recettes d'investissement	5 760	1 784	20 000	210 000	950,00%	190 000
* TOTAL DES OPERATIONS REELLES	2 161 008	5 011 108	5 688 174	5 611 479	-1,35%	-76 695
Opération d'ordre entre section (amortissements)	3 015 644	3 029 209	3 117 929	3 270 000	4,88%	152 071
opérations patrimoniales	1 252 723	149 445		70 000		70 000
* TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	6 429 375	8 189 762	8 806 103	8 951 479	1,65%	145 376

*Hors reprise du solde d'exécution N-1 et des reports de recettes

Les recettes réelles d'investissement, qui atteindraient 5 611 479 € en 2021, diminueraient de 1,35 % par rapport au BP 2020. Ceci est lié à une diminution des investissements (-324 000 €) compensée par une nouvelle recette due à la vente du bâtiment des anciens ateliers, estimée à 210 000 €.

Le fonds de compensation de la TVA

Les ressources liées à l'encaissement du FCTVA, qui correspondent à 16,404% des dépenses d'investissement éligibles mandatées l'année précédente, devraient augmenter de 50 000 € pour s'établir à 1 250 000 €.

Les subventions d'investissement

La baisse de 580 680 € (soit -59,30 %) des subventions d'investissement versées par les communes et certains EPCI, qui participent pour moitié au financement des casernes, s'explique notamment par la fin de la construction des CIS des COMBES et de RANCHOT JURA NORD. Leur niveau s'établirait à 846 838 € compte tenu des constructions des CIS d'ARBOIS, du PLATEAU DE NOZERROY, du LIZON, et du solde de l'opération de MONTMOROT.

Le remboursement de la part du Département en capital pour les constructions qu'il a financées à 50 %, s'établirait à 377 872 € soit une augmentation de 132 400 € correspondant à l'emprunt du CIS LONS-LE-SAUNIER.

En outre, le Département a inscrit à son BP 2021 une subvention d'investissement en faveur du SDIS pour la migration vers le nouveau système national d'alerte et de gestion opérationnelle NexSIS à hauteur de 125 000 €. Cette subvention serait renouvelée en 2022.

Les emprunts

Il est prévu d'inscrire un montant d'emprunt afin d'équilibrer le budget à hauteur d'environ 2 802 000 €. Le recours à l'emprunt sera nécessaire en 2021 à une hauteur qui restera à définir.

La dotation aux amortissements

La dotation aux amortissements devrait s'établir aux alentours de 3 270 000 € (le montant définitif qui dépend des entrées et des sorties sera affiné pour le BP). Elle représenterait un peu plus de 36,53 % des ressources d'investissement en 2021 contre 35,41% en 2020. Cette augmentation d'environ 150 000 € contribue au financement de la neutralisation des amortissements immobiliers.

II – Les charges prévisibles

Les dépenses de fonctionnement

	CA 2018	CA 2019	BP 2020	PREVISION BP 2021	Evolution/BP 2020	
					%	montant
Chapitre 011 - Charges à caractère général	2 770 117	2 843 332	2 985 381	3 019 040	1,13%	33 659
Chapitre 012 - Charges de personnel	11 813 719	12 125 956	12 545 944	12 796 140	1,99%	250 196
<i>dont personnels SPP - PATS- CONTRACTUELS</i>	<i>7 568 866</i>	<i>7 741 731</i>	<i>8 154 944</i>	<i>8 435 140</i>	<i>3,44%</i>	<i>280 196</i>
<i>dont sapeurs-pompiers volontaires</i>	<i>3 216 767</i>	<i>3 309 457</i>	<i>3 371 000</i>	<i>3 341 000</i>	<i>-0,89%</i>	<i>-30 000</i>
<i>dont anciens SPV</i>	<i>1 028 087</i>	<i>1 074 768</i>	<i>1 020 000</i>	<i>1 020 000</i>		
Chapitre 65 - Autres charges courantes	170 774	139 211	101 055	106 560	5,45%	5 505
Chapitre 66 - Charges financières	139 813	133 507	126 595	158 250	25,00%	31 655
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles			2 000	2 000		
022 - Dépenses imprévues			40 000	40 000		
TOTAL OPERATIONS REELLES	14 894 424	15 242 006	15 800 975	16 121 990	2,03%	321 015
Chapitre 042 - Opérations d'ordres de transfert entre section (amortissements, valeur compt des immo cédées...)	3 015 644	3 032 741	3 117 929	3 270 000	4,88%	152 071
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	17 910 068	18 274 747	18 918 904	19 391 990	2,50%	473 086

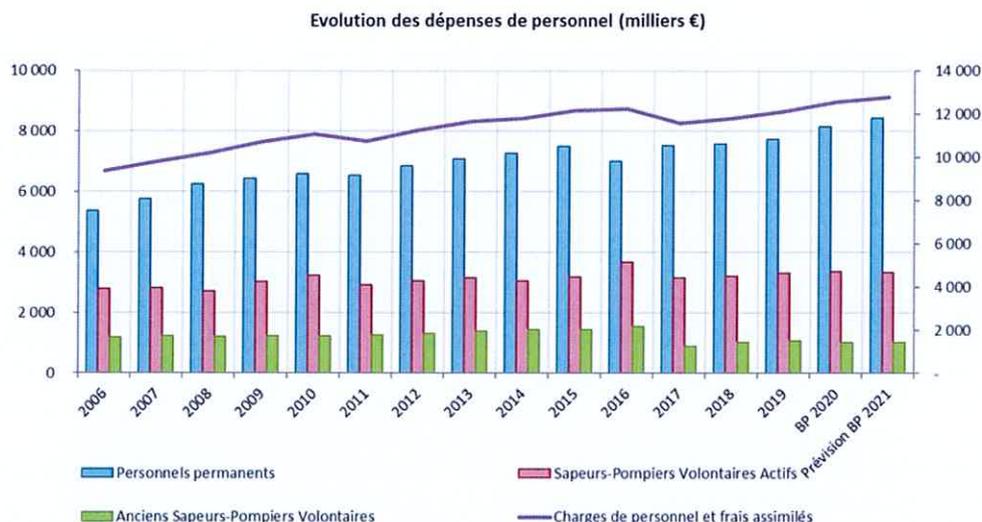
Les dépenses réelles de fonctionnement, qui atteindraient en 2021, augmenteraient de 2,03%, soit de 321 000 € par rapport au BP 2020.

Charges à caractère général

Les charges à caractère général n'évolueraient que de 1,13 % € soit environ 34 000 €. La principale explication est l'acuité de l'examen réalisé par les services concernant les sources d'économies nouvelles, anticipant le travail autour de la mission d'aide et de contrôle de gestion.

Les achats de fournitures et de petits matériels seraient en hausse d'environ 140 000 €. En revanche les fluides diminueraient d'environ 16 000 € et les prestations extérieures de 90 000 €.

Charges de personnel



Les dépenses de personnels au chapitre 012 pourraient se situer à hauteur 12 796 140 € soit une augmentation de 1,99 % seulement correspondant à environ 250 000 €, ce qui est difficilement compressible.

Personnels SPP, PATS et contractuels :

En matière de ressources humaines, une politique stricte de gel des effectifs et de restructuration interne a permis de contenir jusqu'à présent l'augmentation de la masse salariale.

Pour 2021 seraient prévus :

- augmentation de l'indemnité de feu des SPP de 19 à 25% ;
- transformation de 2 à 3 équivalents temps plein (ETP) PATS en SPP (opérateurs de salle opérationnelle (OSO) au CTA/CODIS) ;
- impact du poste de chargé de mission prospective et développement ;
- 1 ETP PATS contractuel afin de renforcer et sécuriser la logistique.

Le gel du point d'indice pour 2021 est toujours d'actualité. Par contre, les effets PPCR, GVT, avancement de grade sont toujours présents.

Pour l'instant le montant au BP 2021 pourrait s'établir à environ 8 435 000 € concernant les SPP, PATS et contractuels, ce qui constituerait une augmentation de 3,44 %.

La pluri-annualité dans cette matière aussi permettrait une meilleure lisibilité sans préjuger d'ajustements annuels.

Sapeurs-Pompiers Volontaires :

a) SPV en activité :

L'enveloppe budgétaire allouée à l'indemnisation des Sapeurs-Pompiers Volontaires pourrait s'établir en 2021 à hauteur de 3 341 000 € (dont 11 000 € liés à leur protection sociale), augmentation nationale prévisible de 1% comprise, contre 3 371 000 € au BP 2020. A titre indicatif la projection de consommation 2020 serait d'environ 3 280 000 €.

Les incertitudes liées au volume annuel de sorties de secours (secours à personnes, aléas climatiques) contraignent le SDIS à être vigilant sur la potentielle évolution de ce poste budgétaire tout au long de l'année.

b) Anciens SPV :

Les dépenses correspondent à l'allocation de vétérance, de fidélité (versées directement par le SDIS) et à la Prestation de Fidélité et de Reconnaissance (PFR et NPFR). La prévision pour l'instant reste à hauteur de celle du BP 2020, le SDIS restera vigilant sur l'évolution des dépenses de l'exercice 2021.

Le passage en 2017 à une gestion en flux budgétaire de la NPFR a entraîné un report en 2018 des prestations rattachées aux exercices 2016 et 2017 pour un montant prévisionnel de 94 000 €. Dès 2019 et au fil des années, la croissance du nombre d'allocataires, indemnisés via un prestataire sur notre budget, génère une augmentation annuelle régulière sur ce poste de dépense.

La dernière part de rattrapage (20%) de l'alignement progressif de l'allocation de vétérance sur l'allocation de fidélité a été opérée en 2018 et cette dépense n'augmente plus.

Intérêts d'emprunts

	CA 2018	CA 2019	BP 2020	Prévision BP 2021	Evolution/BP 2020	
					%	montant
Chapitre 66 - Paiement des intérêts	139 813	132 510	126 595	158 250	25%	31 655

Ils sont estimés à 158 250 € en 2021 soit +25 %. Ceci résulte du début de l'amortissement du prêt contracté pour la construction à MONTMOROT de l'ensemble CIS LONS LE SAUNIER/POLE LOGISTIQUE, atténué par la fin en 2020 de l'emprunt relatif au caisson formation.

Dépenses imprévues

La prévision resterait la même qu'au BP 2020 soit 40 000 €. Pour mémoire les crédits 2020 ont été entièrement utilisés pour du matériel de lutte contre la pandémie (dépenses de 52 000 €).

Dotations aux amortissements

La dotation aux amortissements, dépense de fonctionnement et recette d'investissement, est une opération d'ordre destinée à autofinancer le renouvellement des équipements structurants. Le tableau des amortissements détermine chaque année le montant de la dotation, selon les entrées et sorties.

L'augmentation de la dotation serait sensible, de l'ordre de 150 000 € (4,88 %) liée principalement aux acquisitions de véhicules réalisées.

Le volume des opérations immobilières et du programme d'équipement devrait entraîner une hausse importante de la dotation aux amortissements dès 2022 où l'opération immobilière de MONTMOROT devra commencer à être amortie.

Les dépenses d'investissement

	CA 2018	CA 2019	*BP 2020	*PREVISION BP 2021	Evolution /BP 2020	
					%	montant
chapitre 13 - subventions versées						
chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	482 038	481 824	481 631	641 460	33,18%	159 829
chapitre 20 - Immobilisations incorporelles (sauf	624 807	307 091	160 500	141 060	-12,11%	-19 440
chapitre 204- Subventions d'équipement versées	52 320	3 000		125 000		125 000
chapitre 21 -Immobilisations corporelles	2 286 070	2 901 988	2 399 000	3 571 850	48,89%	1 172 850
chapitre 23 - Immobilisations en cours	1 331 205	5 615 373	5 318 600	2 515 000	-52,71%	-2 803 600
chapitre 020 - Dépenses imprévues		-	20 000	20 000		
TOTAL OPERATIONS REELLES	4 776 439	9 309 276	8 379 731	7 014 370	-16,29%	-1 365 361
opérations patrimoniales	1 252 723			70 000		70 000
chapitre 040 - Neutralisation		585 874	688 655	690 000	0,20%	1 345
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 029 162	9 895 150	9 068 386	7 774 370	-14,27%	-1 294 016

*hors report de crédits

	CA 2018	CA 2019	*BP 2020	*Prévision BP 2021	Evolution	
					%	montant
Immobilisations hors programme	4 369 305	4 106 904	3 109 886	3 386 370	8,89%	276 484
Véhicules	1 364 944	1 852 551	30 000	40 000	33,33%	10 000
Matériel et licences	636 445	804 072	1 106 900	757 810	-31,54%	-349 090
Habillement	240 566	279 124	320 000	370 000	15,63%	50 000
Immobilier	352 590	100 458	462 700	672 100	45,26%	209 400
Subvention	40 000	3 000		125 000		125 000
Autres (capital emprunts, neutralisation, , dépenses imprévues, opérations patrimoniales)	1 734 761	1 067 699	1 190 286	1 421 460	19,42%	-2 611 746
Autorisations de Programme :	1 659 857	5 788 248	5 948 500	4 388 000	-26,23%	-1 560 500
Caserne d'Andelot en Montagne	32 428					
Caserne de Jura Nord Ranchot	32 110	194 761	62 000			-62 000
Caserne des Combes	583 707	156 732				
Caserne des Rousses	12 320					
Caserne de Lons-le-Saunier + Service Logistique	999 293	3 880 447	2 704 500			-2 704 500
Caserne d'Arbois		6 301	530 000	977 000	84,34%	447 000
Caserne Le Lizon			411 000	651 000	58,39%	240 000
Caserne Plateau de Nozeroy			411 000	651 000	58,39%	240 000
Caserne St Aubin			15 000	103 000	586,67%	88 000
Caserne Lorète			15 000	103 000	586,67%	88 000
Caserne Crañcot				103 000		103 000
Véhicules		1 550 007	1 800 000	1 800 000		
TOTAL	6 029 162	9 895 153	9 058 386	7 774 370	-14,17%	-1 284 016

*hors reports

Les dépenses réelles d'investissement, qui atteindraient 7 014 370 € en 2021, diminueraient de 16,29 %, soit - 1 365 000 € par rapport au BP 2020, principalement en raison de l'achèvement des opérations immobilières à MONTMOROT et à RANCHOT.

Immobilisations hors programme :

Véhicules

Ce poste correspond à l'aménagement et aux grosses réparations
Les dépenses au BP 2020 étaient de 30 000 €, elles atteindraient 40 000 €.

Matériels et licences

Ce poste comprend le matériel d'incendie et de secours, le matériel et outillage techniques, le mobilier, le matériel informatique et les licences.

Les dépenses au BP 2020 étaient de 1 106 900 €, elles atteindraient 757 810 €. La diminution serait d'environ 349 000 € (- 31%).

Les achats de mobilier et de matériel informatique seraient en hausse de 11 400 € ainsi que les acquisitions de licences informatiques (+ 23 000 €).

En revanche les dépenses en matériel et outillage techniques seraient en diminution de 378 000 € (scopes multiparamétriques acquis en 2019 et 2020) ainsi que les dépenses de matériel d'incendie de secours (- 36 000 €).

Habillement

Les dépenses au BP 2020 étaient de 320 000 €, elles atteindraient 370 000 €. Cette augmentation de + 50 000 € correspondrait à l'achat de gants feux.

Immobilier

Ce poste comprend les frais d'études et les grosses réparations des bâtiments.

Les dépenses au BP 2020 étaient de 462 700 €, elles atteindraient 672 100 €. L'augmentation de 209 400 € correspondrait à la réparation du système de chauffage du bâtiment de la direction (400 000 € première inscription au stade du RERC, à revoir selon les choix technique et financier à opérer) atténuée par la diminution d'environ 200 000 € des grosses réparations dans les centres d'incendie et de secours.

Les autres dépenses

Elles correspondent au remboursement du capital de la dette, à la neutralisation des amortissements immobiliers, aux dépenses imprévues et aux opérations patrimoniales.

Les dépenses au BP 2020 étaient de 1 190 286 €, elles atteindraient 1 421 460 €.

Le remboursement du capital de la dette est estimé à 641 460 € en 2021 soit +33 %. Ceci résulte du début de l'amortissement du prêt contracté pour la construction à MONTMOROT de l'ensemble CIS LONS LE SAUNIER/POLE LOGISTIQUE, atténué par la fin en 2020 de l'emprunt relatif au caisson formation.

	CA 2018	CA 2019	BP 2020	Prévision BP 2021	Evolution/BP 2020	
					%	montant
Chapitre 16 - Remboursement du capital	482 038	481 824	481 631	641 460	33,18%	159 829

Au 1^{er} janvier 2021, le capital restant dû serait de 8 009 837 € pour un montant d'emprunt de 13 859 418 €.

Pour mémoire au 1^{er} janvier 2020 le capital restant dû était de 8 491 467 € pour un montant d'emprunt de 14 159 418 €.

La neutralisation des amortissements immobiliers resterait au même niveau, soit 690 000 €, ainsi que les dépenses imprévues soit 20 000 €.

Les opérations patrimoniales prévues au BP 2021 atteindraient 70 000 €.

Les autorisations de programme

Ce poste correspond aux frais d'études, aux travaux liés à la construction ou rénovation de biens immobiliers (casernes, atelier), ainsi qu'à l'achat de véhicules,
Les dépenses au BP 2020 étaient de 5 948 500 €, elles atteindraient 4 388 000 €.

Elles représenteraient près de 56,44% des dépenses d'investissement inscrites au BP 2021 contre 70,99% au BP 2020.

Constructions des CIS

Il s'agit des dépenses en frais d'études et en travaux de construction pour cinq opérations immobilières en cours et une nouvelle construction envisagée :

- AP N°18 Caserne ARBOIS = 977 000 €
- AP N°19 Caserne PLATEAU DE NOZEROY = 651 000 €
- AP N°20 Caserne LE LIZON = 651 000 €
- AP N°22 Caserne ST AUBIN = 103 000 €
- AP N°23 Caserne LORETTE = 103 000 €
- AP N°25 Caserne CRANCOT = 103 000 €

Véhicules

L'achat de véhicules représenterait 1 800 000 € de crédits, montant égal à ceux de 2020 et de 2019. Il s'agit de la troisième et dernière année de l'autorisation de programme actuelle relative au plan pluriannuel d'équipement. Ces investissements traduisent la volonté du SDIS de poursuivre l'effort entamé depuis 2017 pour le renouvellement de son parc de véhicules, d'âge moyen de 14 ans, considéré au moment du diagnostic en 2016 comme vieillissant pour les véhicules incendie.

Synthèse

Le BP 2021 (hors reports) serait globalement en diminution d'environ 820 000 € (- 3%) par rapport au BP 2020. Pour autant, à ce stade, l'équilibre n'est pas réalisé.

Pour la section de fonctionnement, avec la reprise d'un résultat net cumulé de 300 000 à 400 000 €, les recettes nécessaires à l'équilibre seraient de l'ordre de 200 000 à 100 000 €. Pour rappel, en dépenses l'augmentation de l'indemnité de feu des SPP votée le 13 novembre représente environ 200 000 € par an (90 000 € si la surcotisation CNRACL patronale est supprimée) et la dotation aux amortissements augmentera mécaniquement d'environ 150 000 € en 2021 puis d'au moins 450 000 € en 2022.

Pour la section d'investissement, avec la reprise d'un résultat net cumulé estimé à 900 000 € et des reports de dépenses 2020 qui pourraient atteindre 2 100 000 €, l'équilibre ne pourra être obtenu dans la prévision qu'en inscrivant à nouveau un montant d'emprunt, de l'ordre de 2 800 000 €, ou plus en fonction de la dépense à inscrire pour le système de chauffage de la Direction. La contractualisation de l'emprunt sera nécessaire à une hauteur qu'il faudra déterminer.

Compte tenu de ces éléments, du travail en cours avec la mission d'aide et de contrôle de gestion du Département sur les dépenses et les recettes, l'exercice 2021 correspondra à un budget de transition.

Il serait opportun pour les deux parties que la nouvelle convention pluri-annuelle avec le Département, qui sera élaborée pour les années 2022, 2023, 2024, intègre des dispositions relatives au financement, souples mais définies.

Parallèlement l'effort demandé pour 2021 aux EPCI et communes, dont le montant global des contributions était inchangé depuis 2011, devra être poursuivi au fil des années.

Enfin les recettes en provenance de la Santé devront, pour celles qui le pourront, être confortées et les pistes nouvelles approfondies qu'elles soient ponctuelles ou pérennes.

Après une réalisation quasi complète du programme bâtementaire, d'une mise à niveau conséquente du matériel, toujours en cours, les besoins du SDIS pour conduire à bien toutes ses missions seront prioritairement humains (complémentarité SPP-SPV-PATS) et financiers.

Les prévisions budgétaires exposées dans le présent rapport restent cependant provisoires dans l'attente des résultats de l'exercice 2020. Une évaluation plus fine des besoins et de leurs financements sera réalisée à l'occasion du débat d'orientations budgétaires puis du vote du Budget Primitif 2021, qui intégrera la reprise des excédents cumulés, et les reports en investissement.

L'équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement sera alors précisément établi, prenant également en compte les arbitrages budgétaires définitifs.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'adopter le rapport sur l'évolution des ressources et des charges du SDIS pour l'exercice 2021.

DECISION N° C 2020-41 DU 7 DECEMBRE 2020

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte le rapport sur l'évolution des ressources et des charges du SDIS pour l'exercice 2021.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le
Affiché le
Publié au RAA du 4^{ème} trimestre 2020

14 DEC 2020

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT